

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 12/04/2021

Date de la convocation:

06/04/2021

Date d'affichage:

06/04/2021

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

L' an 2021 et le 12 avril et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel dans la salle des fêtes de Durrenbach, et en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, ROS Jean-Charles, WEHRUNG Freddy.

Elus excusés - procuration : M. KLEIN Mathias donne procuration à M. Hervé TRITSCHBERGER, M. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. Stéphane WERNERT, M. SCHNEIDER Dominique donne procuration à M. BALL Jean-Claude.

Elus présents en visioconférence :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, FILSER Marie-Claude, WEINLING HAMEL Elisabeth, WALTER Clarisse. MM: CHARBAU Bernard, MALL Philippe, SITTER Pierrot.

Suppléants :

M. SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires : M. RUTSCH François

Suppléants absents : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel

Secrétaire de séance : M. TRAUTMANN Christian

Réf : 011.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

011.2021 : Marché de fourniture et hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes : Création d'un groupement de commande pour la fourniture et l'hébergement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°032.2020 en date du 17.07.2020 : « Gestion intercommunale : Délégations du conseil communautaire au président (L. 2122-22 et L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération n° 116.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : « mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commande avec les communes membres et prise en charge du serveur central »,

Vu la délibération n° 129.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « Mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commandes : validation de l'offre retenue »,

Vu la délibération n°082.2016 du conseil communautaire du 26.05.2016 « Groupement de commande en vue du renouvellement du marché de maintenance et hébergement du progiciel de gestion financière »,

Vu la délibération n°151.2016 du conseil communautaire du 19.12.2016 « Progiciel de gestion financière partagé : validation de l'offre issue du groupement de commandes pour l'hébergement et la maintenance les progiciels »,

Considérant les actions engagées en vue de mutualiser les outils de gestion entre les différents acteurs publics volontaires du territoire,

Considérant les contrats d'hébergement et de maintenance mis en œuvre à la suite de la mutualisation des logiciels de gestion, pour la communauté de communes et l'ensemble des communes membres, et leur échéance au 31.12.2021,

Considérant les dispositions relatives aux marchés publics, et notamment les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables prévus à l'article R. 2122-3 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la poursuite du groupement de commande initialement constitué pour la mise en œuvre de progiciel de gestion intégré, pour la passation d'un**

marché public en vue du renouvellement du contrat d'hébergement et de maintenance du progiciel de gestion intégré, et de demander aux communes de confirmer leur souhait de participer au groupement de commande en délibérant en conséquence,

- **D'acter la constitution d'un groupement de commande en vue de l'organisation d'une consultation de marché public correspondante, et d'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions principales sont les suivantes :**
 - **La communauté de communes sera coordonnatrice du groupement et chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires,**
 - **Le coordonnateur du groupement s'engage à générer les dossiers de consultation des entreprises et à organiser les publications découlant de la procédure de marchés publics mise en œuvre,**
 - **La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le ou les prestataires sera celle du coordonnateur du groupement,**
 - **La communauté de commune Sauer-Pechelbronn signera le marché et le notifiera au nom de l'ensemble des membres du groupement. L'exécution des marchés sera assurée par chaque membre pour ses besoins propres,**
 - **Chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés,**
- **De fixer les membres du groupement de commande lors de la signature de la convention constitutive du groupement de commande, et de demander à chaque commune, syndicat ou autre entité publique souhaitant se rattacher au groupement de commande de faire acte de candidature,**
- **De demander au Président de notifier la présente délibération aux communes membres de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021



ID : 067-200013050-20210412-D_CC_011_2021-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/04/2021

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 22/04/2021